

Lozère 2020

Table-ronde – 30 avril 2013

Environnement

Synthèse

Lozère 2020
Projet de territoire




lozère
LE DÉPARTEMENT

Lozère 2020

Un projet de territoire pour la Lozère

Pourquoi engager un projet de territoire pour la période 2014-2020 ?

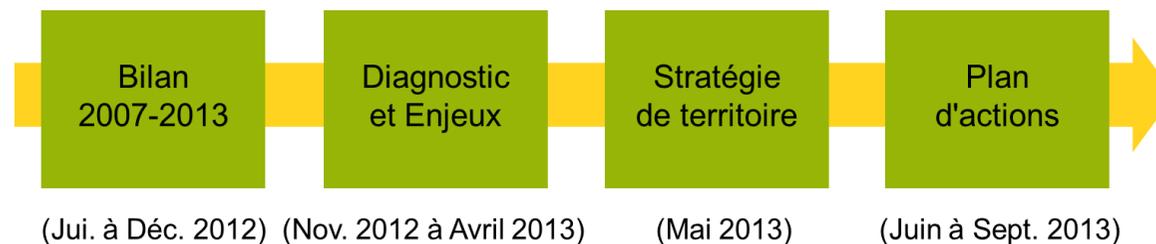
- Pour **anticiper afin de continuer à investir et à développer la Lozère**. Il est important de définir une feuille de route pour guider le développement du territoire et positionner le rôle du Conseil général dans ce développement. Cette stratégie sera déclinée en un plan d'actions pour le Conseil général et permettra d'orienter les dispositifs de financements futurs de la collectivité départementale.
- Pour **négoier sur la base du projet les prochaines générations de financements**. Lozère 2020 a pour but d'être un argumentaire de négociation lors de la définition des prochains programmes financiers européens, nationaux, régionaux ou inter-régionaux.

Une démarche participative

La participation s'organise sous diverses formes :

- plusieurs cycles de réunions publiques territoriales à l'échelle des bassins de vie : Marvejols, Saint-Chély d'Apcher, Langogne, Mende et Florac
- le Forum Lozère, composé de représentants des têtes de réseaux départementales, travaille à unifier les travaux menés à l'échelle territoriale
- un concours créatif avec les jeunes du territoire,
- un atelier de réflexion avec des étudiants en aménagement du territoire,
- la participation des agents du Conseil général pour bénéficier de leur expertise...

Les grandes étapes de la démarche :



Les enjeux

Dans le cadre de l'élaboration de Lozère 2020, un focus thématique sur la thématique de l'environnement a été organisé le 30 avril 2013. Après un rappel sur les engagements et les actions conduites sur ce thème au cours de la période 2007-2013, le débat a été ouvert autour de différentes thématiques au sein de l'environnement. Pour chacune d'entre elles, des propositions des services du Conseil général ont été proposées à la discussion des membres présents :

- Énergies
 - Rénovation thermique dans le domaine du logement auprès des particuliers
 - Rénovation thermique du patrimoine bâti des collectivités locales à usage permanent et amélioration des solutions d'éclairage public
 - Valorisation à l'échelle départementale des CEE
 - Mise en place d'un service public de conseil auprès des particuliers (guichet unique)
 - Promotion des énergies renouvelables en veillant à ne pas affecter nos ressources naturelles (notamment concernant l'hydroélectricité et la biomasse forestière)
 - Mise en place du Plan Climat Énergie Territoire (PCET)

- Eau et rivières
 - Quantité de ressources :
 - Améliorer la connaissance quantitative de nos ressources en eau souterraines
 - Encourager les démarches relatives aux économies d'eau (usagers professionnels, collectivités)
 - Préservation des zones humides
 - Qualité de l'eau
 - Mieux coordonner les politiques de maîtrise des pollutions diffuses (entre collectivités locales et activités professionnelles notamment agricoles)
 - Reconquérir la qualité des eaux nécessaires pour les activités liées à l'eau (baignade, canoë...) /fort enjeu par rapport à la perception de nos rivières notamment pour les activités touristiques
 - Gouvernance et projets structurants
 - Décliner la gouvernance relative à la gestion de l'eau potable et l'assainissement à des échelles adaptées pour un service plus sécurisé et professionnalisé
 - Accompagner la mise en place des projets structurants de mobilisation de la ressource en eau en privilégiant des scénarios à moindre empreinte écologique dans un cadre économique acceptable

- Espaces Naturels et biodiversité
 - Mise en place d'une politique départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles
 - Mise en place de politiques publiques favorisant la gestion des espaces agricoles et forestiers en défaut de gestion pastorale, avec évaluation environnementale de ces politiques
 - Reconquête agricole de certains espaces : fermes de reconquêtes
 - Développement de l'agriculture biologique
 - Mise en place des PNR Aubrac et Sources et Gorges du Haut Allier qui vont contribuer, par leur charte, à préserver et valoriser les espaces naturels de ces territoires
 - Meilleure coordination et plus grande lisibilité des politiques publiques à mettre en place entre les diverses structures institutionnelles (CG, REGION, PNC, futurs PNR, Collectivités locales en portage de Natura 2000...)
 - Valoriser notre cadre environnemental dans le cadre de productions agroalimentaires sous démarche de qualité, avec commercialisation en circuits courts de proximité
 - Veiller par un encadrement de l'urbanisme au maintien des paysages et leurs diversités.

- Éducation à l'environnement
 - Accroître la culture « environnement » à l'ensemble des acteurs du territoire (grand public, professionnels du tourisme, scolaires, élus...)
 - Faire de l'environnement un « atout » et non une « contrainte » pour développer une économie lozérienne fondée sur nos richesses à caractère environnemental
 - Vulgariser, auprès du grand public notre richesse patrimoniale à caractère environnemental

(La problématique des déchets n'a pas été débattue en raison du plan de prévention départemental ayant donné lieu à diverses réunions d'échanges spécifiques)